

lution, peut sans doute la rendre *non improbandam*, ainsi que nous l'avons observé : mais fût-elle *non improbanda* dans tous les cas, elle n'acquéreroit par-là aucun avantage sur l'opinion contraire. Dans quel dictionnaire espéreroit-on trouver *non improbanda* comme synonyme de *probabilior*? Ce qu'il y a de certain, c'est que le professeur Loyaliste Pauwels, en combattant vigoureusement l'opinion embrassée par M. M., jusqu'à douter qu'elle ait quelque probabilité, *aliquid probabilitatis*, disoit cependant comme le Pape, qu'il ne faut pas blâmer ceux qui étant d'une autre opinion recouroient à ces absolutions hétérogenes : *possit peti absolutionis conditionatæ beneficium*. Le continuateur de Tournely, qui tient également pour ce qu'il appelle avec raison *fundatior sententia*, ne permet pas moins la pratique de l'autre (a). . . . Le Pape se borne à ne pas blâmer quelques évêques qui ont permis ce recours ; & selon M. Moser ce recours est d'une obligation indispensable : *imo debere docet ex Augustino*. Comment justifier un Pape qui au lieu de blâmer ceux qui ne per-

(a) Certainement quand j'ai dit aussi par une espece de pressentiment de ce que diroit le Pape, je ne prétends pas troubler les pauvres François qui trouvent quelque consolation &c, leur bonne foi &c ; mon intention n'a point été de reconnoître comme *probabilior* l'opinion que j'ai tâché de réfuter avec tout le zele que m'a inspiré l'amour de la vérité que j'ai cru & que je crois encore se tenir, d'une maniere bien sûre & bien manifeste, du côté opposé.